

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice..... 61	
présents..... 37	
procurations..... 14	
absents 10	
Suffrage exprimé ... 51	

L'an deux mille dix-neuf, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 20 Juin 2019 et par affichage du 20 Juin 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de **M. Luc STREHAIANO**, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Etaient présents :

- Andilly :
- Attainville :
- Bouffémont :
- Deuil-la Barre :
- Domont :
- Enghien-Les-Bains :
- Ezanville :
- Groslay :
- Margency :
- Moisselles :
- Montlignon :
- Montmagny :
- Montmorency :
- Piscop :
- Saint-Brice-sous-Forêt :
- Saint-Gratien :
- Saint-Prix :
- Soisy-sous-Montmorency :

Daniel FARGEOT,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
Philippe SUEUR (aux rapports n° 7 à 32), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Agnès RAFAITIN-MARIN,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE,
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, William DEGRYSE, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Bania KRAWZEZYK, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel LACOUX à Claude ROBERT ; Gérard DELATTRE à Muriel SCOLAN ; Frédéric BOURDIN à Jean-François AYROLE ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Pierre GREGOIRE à Agnès RAFAITIN-MARIN ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO ; Karine BERTHIER à Natacha VIVIEN ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Christiane LARDAUD à Bania KRAWZEZYK ; Claude BARNIER à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Philippe SUEUR (aux rapports n° 1 à 6) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Luc-Eric KRIEF ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Patrick BALDASSARI ; Didier LOGEROT ; Jean-Claude LEVILAIN ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

OBJET : BUDGET AUTONOME DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

EXPOSE DES MOTIFS

Le Budget Supplémentaire 2019 intègre les restes à réaliser et le résultat de l'exercice 2018 ; il enregistre également des crédits nouveaux en dépenses qui n'ont pu l'être au stade du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire 2019 s'équilibre à hauteur de 89 067.05 € en section de fonctionnement et 90 263.48 € en section d'investissement. Il se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	RAR 2018	BS 2019	TOTAL BUDGET 2019
011- Charges à caractère général	31 20000		10 000.00	41 200.00
012 - Charges de personnel	49 000.00		10 000.00	59 000.00
014 – Atténuations de produits	10 250.00		20 000.00	30 250.00
023 – Virement à la section d'investissement	6 330.00		49 067.05	55 397.05
042- Opérations d'ordre entre sections	10 720.00			10 720.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	107 500.00	0,00	89 067.05	196 567.05
002 - résultat reporté	0.00		89 067.05	89 067.05
70 – Produits services, domaine et ventes	7 500.00			7 500.00
73 – Impôts et taxes	100 000.00			100 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	107 500.00	0,00	89 067.05	196 567.05

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2019	RAR 2018	BS 2019	TOTAL BUDGET 2019
001- Résultat reporté			32 292.43	32 292.43
20 – Immobilisations incorporelles	48 600.00	8 904.00	19 596.00	77 100.00
21 – Immobilisations corporelles	8 000.00		16 571.05	24 571.04
204 – Subventions d'équipement			12 900.00	12 900.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56 600.00	8 904.00	81 359.48	146 863.48
10 – Excédents de fonctionnement capitalisés			30 186.28	30 186.28
13 - Subventions d'investissement	39 550.00	11 010.15		50 560.15
021 – Virement de la section de fonctionnement	6 330.00		49 067.05	55 397.05
040- Opérations d'ordre entre sections	10 720.00			10 720.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 600.00	11 010.15	79 253.33	146 863.48

Il vous est demandé d'adopter le Budget Supplémentaire 2019 du budget autonome de l'Office de Tourisme Intercommunal.

CECI EXPOSE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L. 1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 19 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019,

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190626-DL2019-06-26_31
-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

H

VU la délibération du conseil de communauté en date du 22 mai 2019 approuvant le Compte Administratif 2018,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 22 mai 2019 approuvant l'affectation du résultat 2018,

VU l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale en date du 18 juin 2019,

CONSIDERANT l'obligation de reprendre les résultats de l'année 2018 et les restes à réaliser à la suite du vote du compte administratif,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires ;

Sur le rapport de Monsieur BOUTIER ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2019 du budget autonome de l'Office de Tourisme Intercommunal conformément aux modifications énumérées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUS-DITS.



Le Président,

Acte publié ou notifié le 04/07/2019
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,


 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_31
 -DE
 Date de télétransmission : 02/07/2019
 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Acte à classer**DL2019-06-26_31****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T16-30-12.00 (MI217786217)**Identifiant unique de l'acte :**

095-200056380-20190626-DL2019-06-26_31-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Vote du Budget Supplémentaire 2019 : Budget A
de l'Office du Tourisme**Date de décision :** 26/06/2019**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. décision modificative ou budget supplémentaire**Acte :** 31 BS 2019 Budget OTI.PDF**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **02/07/19 à 16:30**Par SPECQ Nadege**Transmis**Date **02/07/19 à 16:30**Par SPECQ Nadege**Accusé de réception**Date **02/07/19 à 17:41**

